

ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية

“Governments’ role in positioning African nations as investment destinations for mining”

Cape Town, 7 février 2016

S.E. Dr. Abdelkader AMARA

Ministre de l’Energie, des Mines, de l’Eau et de l’Environnement

Ministerial Symposium

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je participe avec vous, aujourd'hui, à ce panel relatif au «rôle des gouvernements africains pour la promotion des investissements dans le secteur minier» et je profite de cette occasion pour féliciter et remercier les organisateurs. Je ne manquerai pas de rendre un hommage à la Banque Africaine de Développement et la saluer pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer pour contribuer au développement de l'Afrique.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous donner un bref aperçu sur le secteur minier marocain.

Le Maroc est un pays connu à l'échelle mondiale pour les phosphates dont il est le leader en matière de réserves et d'exportation. Le secteur des phosphates connaît actuellement une métamorphose extraordinaire avec une orientation confirmée vers l'industrie des engrais phosphatés. En témoigne le dernier complexe baptisé « African Complex Fertilizers » qui va produire à terme un million de tonnes d'engrais phosphatés dédiés totalement au continent africain.

Mais le Maroc est aussi producteur d'autres substances minérales, que ce soit les métaux de base ou les roches et minéraux industriels. En 2014, à l'échelle de l'Afrique, le Maroc a été le premier producteur de barytine, d'argent, d'arsenic et de strontium, le deuxième producteur de plomb et de zinc, le troisième producteur de Cobalt et le quatrième producteur de fluorine. Vous conviendrez que ceci n'est pas dû au hasard mais aux efforts de l'Etat pour valoriser les ressources minières nationales. En effet, outre sa stabilité politique, son économie ouverte et sa géologie attractive, le Maroc a mis en place une stratégie minière basée sur quatre axes principaux à savoir une législation moderne avec un

assouplissement des procédures, une infrastructure géologique adéquate et disponible, un régime fiscal stable et avantageux et, enfin, l'ouverture de la zone minière artisanale, d'une superficie de 60.000 Km² aux investisseurs.

Concernant la législation minière, le Maroc vient de revoir son code minier en y introduisant en particulier la possibilité de mener des recherches sur de grandes zones (entre 100 et 600km²), ce qui permettra aux compagnies minières de mener des travaux l'exploration avant de s'engager dans recherche proprement dite. Cette phase devra se faire moyennant une convention avec l'Etat. Cette convention précise, outre la zone et sa superficie, les travaux à réaliser et les engagements financiers prévus. En contrepartie, l'Etat garantit à l'opérateur la priorité sur la zone couverte, en dehors des zones antérieurement détenues par d'autres permissionnaires. De même, l'opérateur aura la possibilité d'exploiter toutes les substances minérales qu'il découvrira dans la zone couverte par ses titres miniers. Enfin, la nouvelle loi prévoit des dispositions relatives à la protection de l'environnement et à l'après-mine. Dans le même cadre, et pour faciliter les procédures, l'Etat marocain avait mis en place, depuis 2002, des « Centres Régionaux d'Investissements » pour jouer le rôle de « guichet unique » au niveau de chaque région.

Concernant l'infrastructure géologique, le Maroc a opté pour la couverture du pays à de grandes échelles. En effet, et dans la mesure où les zones d'intérêt minier sont déjà entièrement couvertes au 1/200.000, il a été retenu de couvrir le territoire aux échelles de 1/100.000 et 1/50.000 tant en cartes géologiques qu'en géophysique aéroportée ou en géochimie. Et c'est dans ce sens que la feuille de route que j'ai fixée pour la direction de la géologie vise la couverture totale de ces zones à l'horizon 2025.

Concernant la fiscalité, le Maroc présente beaucoup d'avantages. D'abord, il y a lieu de signaler le «Codes des Investissements » permettant la contribution de l'Etat à hauteur de 50 à 70% aux infrastructures (routes, approvisionnement en eau et électricité,...). Ensuite, la réduction de 50% sur « l'impôt sur les sociétés » pour les sociétés minières qui exportent

leurs produits miniers, que ce soit directement ou indirectement, et l'exonération de taxes douanières pour les équipements importés et enfin, les investisseurs ont la possibilité de rapatrier leurs bénéfices. Il est également important de signaler que les lois sur les énergies renouvelables et sur l'autoproduction permettent aux opérateurs de produire leur propre énergie et de vendre l'excédent éventuel aux gestionnaires de réseaux.

Concernant la zone minière artisanale, il s'agit d'une région qui avait été réservée, depuis 1960, à l'activité minière artisanale. Cette zone, occupant une superficie de 60.000Km², soit le quart d'un pays comme la Grande Bretagne, n'a pas pu, malheureusement, se hisser au niveau industriel comme il avait prévu initialement. De ce fait, et malgré sa diversité géologique et sa richesse minière, elle s'est trouvée privée d'investissements à même de lui permettre cet essor. Pour remédier à une telle situation, nous avons entamé son ouverture aux investisseurs privés et publics tout en préservant les droits des artisans en les accompagnant pour s'adapter aux nouvelles données. Le projet de loi relative à cette ouverture sera soumis incessamment au gouvernement.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai cité les actions directement initiées par le département de l'énergie et des mines pour la promotion du secteur minier mais le rôle de l'Etat va au-delà de ces actions. En effet, les ressources humaines, ou le capital humain si vous préférez, joue un rôle prépondérant dans le développement de n'importe quel secteur et particulièrement le secteur minier. Dans ce cadre, le Maroc dispose de ressources hautement qualifiées et de centres de formations permettant de doter le secteur de ressources idoines. En effet, le Maroc dispose, en plus des universités formant des géologues, de deux écoles d'ingénieurs (Ecole Mohammadia des Ingénieurs et Ecole Nationale Supérieure des Mines de Rabat), une école pour les techniciens spécialisés (Ecole des Mines de Marrakech) et

d'une école de technicien (Ecole Pratique des Mines de Touissit). Je profite de cette occasion pour signaler que bon nombre de pays amis africains ont pu former leurs cadres supérieurs et moyens dans ces établissements dans le cadre de la coopération Sud –Sud liant le Maroc à ces pays.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le secteur minier du Maroc est régi par le principe de la libre entreprise et, à ce titre, il comporte une société de droit privée propriété de l'Etat, l'OCP, un établissement public, l'ONHYM et environ 170 sociétés minières. Ces opérateurs ont créé 39.000 emplois directs et entraînent, par le biais de la sous-traitance, autant d'emplois indirects, si ce n'est pas plus.

En janvier 2016, on dénombre 7538 titres miniers dont 6394 permis de recherche et 1067 permis d'exploitation.

L'OCP a été créé le 7 août 1920 pour la recherche et l'exploitation des phosphates, avant d'être transformé, en 2008, en Société Anonyme détenue par l'Etat.

En tant que leader mondial dans le domaine des phosphates, l'OCP a développé la chaîne de valorisation des ressources nationales, depuis la recherche géologique jusqu'à la production des engrais en passant par la production de l'acide phosphorique.

En 2009, l'OCP a élaboré une stratégie visant à détenir, à l'horizon 2025, 40% des parts des marchés tant pour les phosphates roches que pour l'acide phosphorique que pour les engrais. Pour ce faire, l'OCP mobilise un investissement qui s'élève à plus de 19,4 milliard de Dollars US.

En fait, comme je viens de le mentionner, le complexe « African Complex Fertilizers » d'un investissement estimé à 600 millions dollars, traduit la vocation africaine du Maroc et illustre, encore une fois, le ferme engagement du Royaume à accompagner les pays du continent dans leur marche pour la réalisation de la prospérité et du bien-être surtout que le

secteur intéressé concerne la sécurité alimentaire de tout un continent, qui reste encore peu utilisateur d'engrais.

Concernant l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM), il a été créé le 15 décembre 1928 sous la dénomination du « Bureau de Recherches et de Participations minières », établissement public industriel et commercial. Il avait pour mission la recherche des substances minérales autres que les phosphates. En 2005, la mission de l'établissement a été élargie pour englober aussi bien la recherche minière que pétrolière après la fusion du Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM) et l'Office National de Recherche et d'Exploitations Pétrolières (ONAREP).

De par ses attributions, l'ONHYM est chargé d'entreprendre, seul ou en association avec des entreprises privées, toutes études et recherches de gisements miniers, particulièrement lorsque la difficulté des travaux ou l'incertitude de rentabilité peut rebuter ou limiter l'effort privé. De même, il est chargé d'assurer la participation technique ou financière de l'État aux entreprises privées ou sociétés qui désirent son association.

Au vu du panorama minier national, on peut apprécier le rôle de cet Office qui s'est révélé comme un instrument puissant d'impulsion et de propagation de la recherche minière dans la mesure où il est à l'origine de la majorité des gisements en cours d'exploitation au Maroc.

Cet esprit volontariste se poursuivra et c'est dans ce sens que, dans sa stratégie 2016-2020, l'Office prévoit un budget estimé à environ 68 million de Dollars pour la recherche et le développement des ressources minières autres que les phosphates et les hydrocarbures.

Je voudrais, là aussi, rappeler que la coopération Sud-Sud tient une place de choix dans la politique de l'Office qui est lié à plusieurs pays amis africains par des conventions et je citerai, à titre d'exemples, les conventions signées en 2014 avec le Gabon, le Mali, la Guinée et la Mauritanie.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Tout en souhaitant plein succès à cette rencontre, je reste certain qu'elle sera l'occasion pour les opérateurs et les experts de l'industrie minière et pour les décideurs politiques, ici présents, d'échanger et de débattre de nombreuses questions liées aux perspectives du secteur.

Je suis persuadé que les sujets qui seront exposés et les discussions qui en découleront présenteront un intérêt certain pour les participants, qui en tireront certainement le meilleur profit.

J'aimerais conclure cette intervention en réitérant mes félicitations aux organisateurs pour l'excellente organisation de cette manifestation.

Merci de votre attention